

Retour suite à la demande de complément pour la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE du projet de ferme aquaponique Eauzons à Lescar.

Madame, Monsieur,

Suite au courrier du 21 octobre 2022 ayant pour objet une demande de complément pour l'instruction de la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE du projet de ferme aquaponique EAUZONS à Lescar, le dossier a été mis à jour sur la plateforme GUN-Environnement ce 30 décembre 2022.

Les trois principales pièces du dossier (étude de danger, notice d'incidence environnementale et note de synthèse) ont été modifiées afin d'apporter les précisions demandées. Certaines incohérences ont été corrigées et quelques pièces graphiques plus récentes ajoutées.

Concernant les modifications apportées au projet, l'objectif de production est passé de 65 à 70 tonnes par an et le nombre de session de transformation pour le laboratoire est passé de 2 à 3 afin de réduire la charge maximale sur 24 H en activité de pointe. L'eau de pluie drainée par la voirie (les eaux « souillées ») n'est pas envoyée vers le réseau mais infiltrée sur site après passage par un séparateur à hydrocarbure afin d'éviter tout risque de surcharge hydraulique en tête de station de traitement des eaux.

Parmi les pièces ajoutées au dossier, une note de fonctionnement du laboratoire ainsi que le projet de convention de rejet établi avec Mme Scheurer de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ont été ajoutés aux annexes de la note de synthèse décrivant le projet. Les rubriques de la nomenclature ICPE ont été précisées et la rubrique IOTA portant sur les prélèvements dans la nappe d'accompagnement de cours d'eau a été corrigée.

L'étude d'infiltration des eaux de pluie a été jointe aux annexes de la note décrivant le projet et de la notice d'incidence.

Note le 30 Mars 2023 :

Ayant reçu la convention de rejets signée ainsi que ses pièces complémentaire, l'ensemble de ces éléments ont été mis à jour et ajoutés au dossier « convention de rejet ».

Un fichier intitulé « Plans VRD à jour » contient d'une part l'avant-projet sommaire contenant les plans définitifs de la disposition des installations, qui a également été vu avec l'agglomération, d'autre part, trois plans faisant mention de la disposition des réseaux et installations sur le site.

Ci-dessous, le détail des modifications apportées à chaque pièce du dossier :

---

*Modifications notice d'incidence environnementale :*

---

Les résultats du deuxième passage d'inventaire floristique ont été intégrés à l'étude, le rapport final remplace l'annexe 7 « inventaire flore », le rapport d'étude pour infiltration a également été ajouté aux annexes.

Page	Modification
7	Plan périmètre 100 m autour des installations avec activités
12	Rendu final étude flore
14 - 15	Précisions au regard de l'emprise du projet : Volume de déblai / remblai, Contrôle des rejets d'eau usées, distances réglementaires pour le forage + plan légendé
17	Sécurisation et contrôle de l'étanchéité du lombrifiltre et cuve des boues.
19- 20	Notes de dimensionnement infiltration eau pluviales
24- 25	Précision sur la procédure de vidange sanitaire
25	Etiquetage des produits stockés

---

*Modifications étude de dangers :*

---

Page	Modifications
11	Modalités de lutte contre les nuisibles
12	Nettoyage des épuisettes
13	Procédure de nettoyage des bassins
13	Méthode d'abattage
15- 16	Dispositions légales au regard des installations au sein du hall piscicole et technique
17	Précisions sur les prélèvements d'eau du forage
26	Accidentologie liée au Forage et disposition de sécurité
32- 33	Mesures de maîtrise des risques : électricité, étiquetage et sécurisation des produits dangereux
34- 35	Moyen de lutte incendie interne
36	Dispositif de lutte incendie

---

*Modifications note de synthèse :*

---

Page	Modifications
2	Annexes modifiées / pièces complémentaires
10	Résilience climatique des installation
11- 12	Plan de production
13- 14	Fonctionnement des bassins d'affinage
14	Précisions sur les entrées et sorties d'eau
15	Quantification des rejets (volumes et pollution)
16	Devenir des eaux de pluies contenues dans les citernes en cas de vidange sanitaire
17- 19	Note relative aux eaux de pluie
25	Planning prévisionnel revu